

## NOTE DE SERVICE

N° 04-071-V37 du 21 octobre 2004

NOR : BUD R 04 00071 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PÉRIODE DE RÉVISION AVANT LES ÉPREUVES DU CONCOURS PROFESSIONNEL  
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC DE 2005

### ANALYSE

Date d'application : 21/10/2004

### MOTS-CLÉS

FORMATION ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ; CATÉGORIE A ;  
INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC ; CYCLE PRÉPARATOIRE ; ORGANISATION

### DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

### DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 03-080-V37 du 9 octobre 2003

### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

*DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE*

*2<sup>ème</sup> Sous-direction*

*Ecole Nationale du Trésor public*

## SOMMAIRE

<b>1. RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LA PÉRIODE DE RÉVISION AVANT LES ÉPREUVES DU CONCOURS.....</b>	<b>3</b>
2.1. Le stage de révision à Cabourg .....	3
2.1.1. Les caractères généraux du stage .....	4
2.1.2. Les conditions d'admission .....	4
2.2. La filière « hors Cabourg » .....	4
2.2.1. Les caractères généraux de cette filière.....	4
2.2.2. Les conditions d'admission .....	5
2.3. Dérogations .....	5
2.4. La situation des chefs de poste.....	5
<b>3. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE DE CABOURG OU À LA FILIÈRE « HORS CABOURG ».....</b>	<b>5</b>
<b>4. DEMANDES DE MUTATION.....</b>	<b>5</b>

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Demande de participation au stage de Cabourg ou d'octroi de facilités dans le cadre de la filière « hors Cabourg » .....	7
--	---

Le dispositif de la préparation au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public comprend 10 semaines de stage réparties comme suit :

- 1 semaine en juin ;
- 1 semaine en octobre ;
- 7 semaines de révision avant les épreuves écrites du concours ;
- 1 semaine de préparation à l'oral (après le jury d'admissibilité).

Seuls les candidats qui satisfont aux conditions pour concourir au prochain concours d'inspecteur principal de 2005 peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de ces facilités.

La présente note de service a pour objet de rappeler ces conditions. Elle précise également les modalités d'organisation ainsi que les conditions d'accès à la période de révision avant les épreuves du concours.

## 1. RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Au premier jour des épreuves, soit *le 1<sup>er</sup> mars 2005*, les candidats, inspecteurs du Trésor public en activité ou en service détaché, doivent justifier :

- d'une année, au moins, d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade ;
- de quatre ans et six mois de services effectifs dans le grade d'inspecteur du Trésor public ou dans un corps de catégorie A. Peuvent venir, le cas échéant, en déduction, sans que la durée des services effectivement accomplis dans le grade d'inspecteur soit réduite à moins de trois ans :
  - la durée du service national actif effectivement accomplie<sup>1</sup>,
  - la durée excédant la dixième année de l'ancienneté déterminée dans un corps de catégorie B, en application du II de l'article 18 du décret n° 95-869 du 2 août 1995. Il conviendra de saisir la Direction Générale (bureau 2B – Secteur Recrutement) lorsque les candidats demanderont le bénéfice de cette possibilité.

*RAPPEL : nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal du Trésor public.*

## 2. LA PÉRIODE DE RÉVISION AVANT LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Cette période consiste en :

- un stage de révision à temps plein, organisé à Cabourg, du 10 janvier au 28 février 2005 ;

ou

- une autorisation d'absence d'une durée équivalente, soit sept semaines, dans le cadre de la filière dite « hors Cabourg ».

Ces deux modalités de préparation sont ouvertes à tous les candidats inscrits à la préparation, quelle que soit leur affectation.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la durée réelle et non pas de la durée théorique de 10 ou 12 mois.

## 2.1. LE STAGE DE RÉVISION À CABOURG

### 2.1.1. Les caractères généraux du stage

Placé sous la responsabilité pédagogique de l'ENT et organisé par la Trésorerie Générale du Calvados, ce stage a pour but, d'une part, de faire réviser aux participants les matières inscrites au programme du concours et étudiées au cours de la préparation par correspondance, d'autre part de les faire bénéficier d'un entraînement aux épreuves du concours, notamment sous forme de "concours blancs", organisés dans les conditions mêmes du concours.

*L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur le caractère intensif de ce stage qui ne peut permettre qu'une révision des matières déjà sérieusement étudiées.*

Ils ne doivent pas en attendre l'acquisition des connaissances nécessaires dans les domaines qu'ils auraient négligés au cours de la préparation par correspondance.

### 2.1.2. Les conditions d'admission

Les inspecteurs du Trésor public seront sélectionnés par l'ENT en considération de l'assiduité (nombre de devoirs) et de l'application (notes obtenues) apportées à la préparation par correspondance et aux galops d'essai.

Il est précisé que le bénéfice du stage n'est ouvert qu'une seule fois.

Toutefois, peuvent être autorisés, à titre exceptionnel, à renouveler leur demande :

- les candidats, bénéficiaires de facilités de préparation en 2004 et déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours 2004. Ils seront sélectionnés en fonction de l'assiduité et de l'application à la préparation et aux galops d'essai constatées après les résultats du jury d'admission ;
- les candidats ayant participé à un stage antérieur à la mise en place des nouvelles modalités d'organisation des épreuves du concours (soit avant 2000). Leur participation sera soumise aux mêmes conditions qu'au 1<sup>er</sup> alinéa du présent paragraphe.

*Il est souligné que les candidatures de ces deux catégories de candidats seront examinées compte tenu des places disponibles et sous réserve de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique.*

Toutes précisions sur les possibilités d'hébergement et l'organisation de ce stage seront communiquées aux candidats sur le site dédié à cette préparation : *Magellan / Les femmes et les hommes / Préparations aux concours administratifs-Inspecteur principal / Votre préparation / Le dispositif d'accompagnement - Stages / Stage de Cabourg.*

## 2.2. LA FILIÈRE « HORS CABOURG »

### 2.2.1. Les caractères généraux de cette filière

Cette filière a été instaurée pour permettre aux inspecteurs, qui ne peuvent participer au stage de Cabourg pour des raisons personnelles ou familiales, de réviser à leur domicile.

Les candidats bénéficieront, durant les sept semaines qui précèdent le concours, soit du 10 janvier au 28 février 2005, d'une autorisation d'absence. Un accompagnement des intéressés sera assuré pendant cette période par les préparateurs, dont l'équipe pédagogique du Calvados. Ainsi, l'ensemble de la documentation remise aux participants au stage de Cabourg leur sera délivrée.

Ils auront l'obligation de composer aux épreuves d'entraînement organisées dans le cadre du stage de révision, aux mêmes dates qu'à Cabourg. Les épreuves se dérouleront à la Trésorerie Générale de leur département d'affectation (des regroupements de candidats seront toutefois possibles au niveau régional ou interrégional) et selon les conditions identiques à celles du concours. Leurs travaux seront soumis à la correction dans les mêmes conditions que pour les candidats en stage résidentiel.

### 2.2.2. Les conditions d'admission

Les conditions d'octroi des sept semaines d'autorisation d'absence sont identiques à celles qui régissent l'admission au stage de Cabourg (cf. § 2.1.2).

Toutes précisions sur cette filière seront également communiquées sur le site dédié à la préparation IP : *Magellan / Les femmes et les hommes / Préparations aux concours administratifs-Inspecteur principal / Votre préparation / Le dispositif d'accompagnement - Stages / Filière de révision à domicile.*

### 2.3. DÉROGATIONS

Les candidats ne remplissant pas les conditions générales susvisées d'accès aux facilités de révision avant les épreuves du concours peuvent, s'ils le souhaitent, déposer leur candidature à titre dérogatoire (cas des candidats non admissibles en 2004, ayant bénéficié d'un stage en 2003, ...), accompagnée d'une lettre de motivation.

Toutefois, leur demande sera examinée compte tenu des places disponibles et sous réserve de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique.

### 2.4. LA SITUATION DES CHEFS DE POSTE

Afin d'instaurer une plus grande égalité entre les candidats, la situation des chefs de poste est clarifiée.

Ainsi, ceux qui désirent bénéficier de la période de révision avant le concours décrite supra (stage de Cabourg ou filière « hors Cabourg ») se verront systématiquement proposer un intérim de leur poste.

L'intérim du poste sera prolongé, le cas échéant, jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire, durant la période de formation initiale suivie par les lauréats du concours.

Dans ce cadre, il est rappelé que les chefs de poste déchargés des fonctions de comptable bénéficient exclusivement, pendant la totalité de la période au cours de laquelle leur poste a été confié à un gérant intérimaire, du régime indemnitaire appliqué aux personnels non comptables. A cet effet, le code fonction « 59100 » doit être décrit dans l'application de la Gestion Automatisée du Personnel « GAP » par le service « Personnel » des trésoreries générales.

## 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE DE CABOURG OU À LA FILIÈRE « HORS CABOURG »

Les candidats qui désirent bénéficier, soit du stage de Cabourg, soit des facilités offertes dans le cadre de la filière « hors Cabourg », doivent souscrire une demande de participation conforme au modèle joint en annexe.

Cette demande doit être adressée, par la voie hiérarchique et revêtue de l'avis motivé du Trésorier-Payeur Général, à l'ENT « Préparation aux concours », 37-39, Grande Allée du 12 février 1934, BP 300 Noisiel, 77442 MARNE LA VALLÉE Cedex 2 pour le 12 novembre 2004 au plus tard.

*Les candidats qui seront retenus pour le stage de révision, quelle que soit la filière choisie, s'engagent ipso facto à concourir aux épreuves du concours en 2005.*

#### **4. DEMANDES DE MUTATION**

Les inspecteurs du Trésor public, candidats au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public de 2005, ayant sollicité le bénéfice de l'une des deux filières, sont informés que leur demande de mutation ne pourra pas être prise en compte pour le mouvement prenant effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Les intéressés doivent effectuer clairement un choix : soit demander le bénéfice des facilités de préparation évoquées supra, soit déposer une demande de mutation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL

CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

HERVÉ GROSSKOPF

ANNEXE : Demande de participation au stage de Cabourg ou d'octroi de facilités dans le cadre de la filière « hors Cabourg »

**CONCOURS PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC DE 2005  
- DEMANDE DE PARTICIPATION AU STAGE DE CABOURG  
OU D'OCTROI DE FACILITÉS DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE « HORS CABOURG » -**

N° d'inscription : .....  
 Civilité (M., Mme, Mlle) : .....  
 NOM : ..... Nom de jeune fille : .....  
 Prénom : ..... Date de naissance : .....  
 Situation familiale : ..... Nombre d'enfants à charge : .....  
 Poste d'affectation : ..... Département d'affectation : .....  
 N° Codique du poste : ..... Fonctions exercées : .....  
 Date de titularisation dans le grade d'inspecteur : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
 Date de nomination dans le 4<sup>e</sup> échelon : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
 Durée effective du service national obligatoire :  
 Précisez : du |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| au |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
 Avez-vous déjà bénéficié du stage de révision ?  OUI en .....  NON  
 Avez-vous déjà bénéficié de la filière « Hors Cabourg » ?  OUI en .....  NON  
 ou du « mois de congé supplémentaire accordé avant 2000 »  
 Nombre de concours d'I.P. déjà présentés  Précisez la ou les années : .....  
 Admissible au(x) concours de ..... - ..... (précisez la ou les années)  
 Je sollicite l'autorisation de<sup>1</sup> :  
 participer au stage organisé à Cabourg ;  
 bénéficier des facilités offertes dans le cadre de la filière « hors Cabourg ».

A....., le .....

*Signature du candidat*

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public de 2005.

**Avis motivé du Trésorier-Payeur Général**

A....., le .....

*Signature (nom et qualité du signataire)*

Demande à renvoyer <b>pour le 12 novembre 2004 au plus tard</b> à l'ENT «Service Préparation aux concours », 37-39 Grande Allée du 12 février 1934 - BP 300 NOISIEL - 77442 MARNE LA VALLÉE Cedex 2.
---

*NB : L'attention du candidat est appelée sur le fait que toute demande non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les dates et signatures requises sera rejetée.*

<sup>1</sup> Cochez la case correspondant à votre choix.

Directeur de la publication :  
Jean BASSERES

**ISSN : 0984 9114**